

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25114

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE POUR OXALIS SCOP SA

\*\*\*\*\*

Au vu de la demande formulée auprès de la Ville, j'ai décidé de mettre à disposition la salle municipale suivante, pour :

**"OXALIS SCOP SA"**, sise 17 boulevard de la Gare – 31500 TOULOUSE, représenté par Monsieur Adrien SOLACROUP

Salle : Conférence de l'ODEUM – 64 rue Antoine Marty à Carcassonne  
Date et horaires : Jeudi 9 Octobre 2025 de 18h à 22h.

Objet : Ciné débat sur la préservation des sols

La présente mise à disposition est consentie à titre payant. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le présent contrat a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 3 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250703-25742-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025

Publication : 18/07/2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT